



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 124/2024/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2024 À 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DE LA REFONTE DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES, DE LA DHAM, DE LA DDAE, DE LA DHE - SERVICE ENVIRONNEMENT ET CREATION DE LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 4

Nombre de Conseillers Présents : 25
Date de la convocation : 10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi quatre octobre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Ruth BIDIU-CEPRIKA - Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Nadine COLIN - Yahya DAOUDI - Michel DUBOILLÉ – Thierry ELIBOX - Serge FELIX – Teed GASPARD – Farah GRISET-KHAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON - Magali ROBO - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR

PROCURATIONS : Gilles ADELSON donne procuration à Monique AZER – Christian FAUBERT donne procuration à Sandra TROCHIMARA – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Phong LY donne procuration à Kenny CHEN-TUNG -

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU – Dominique BERTONI - Daniel CASTOR - Jean-Philippe CHAMBRIER - Albanie CIPPE - Liser CLIFFORD – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE – Eugène EPAILLY – Elaine JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Mikael MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Corine SIGER – Eliodore TORVIC - Julner BELIZAIRE – Nestor GOVINDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nadine COLIN

29 POUR	Monique AZER – Ruth BIDIU-CEPRIKA - Pascal BRIQUET - Louis-Mike CALUMEY - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Nadine COLIN - Yahya DAOUDI - Michel DUBOILLÉ – Thierry ELIBOX - Serge FELIX – Teed GASPARD – Farah GRISET-KHAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON - Magali ROBO - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR
---------	---

	Gilles ADELSON – Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES – Phong LY
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil Général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 mai 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité du lundi 23 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du mercredi 25 septembre 2024 ;

Vu le Rapport N° 80/2024/CACL portant approbation de la refonte de l'organisation de la Direction Générale des Services, de la DHAM, de la DDAE, de la DHE- Service Environnement et création de la Police de l'Environnement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 124/2024/CACL portant approbation de la refonte de l'organisation de la Direction Générale des Services, de la DHAM, de la DDAE, de la DHE- Service Environnement et création de la Police de l'Environnement.

ARTICLE 2

De décider de l'application de ce nouvel organigramme à compter du 1^{er} novembre 2024, conformément à l'organigramme ci-annexé.

ARTICLE 3

De dire que des créations d'emplois sont à pourvoir dans ce cadre.

ARTICLE 4

De préciser que les crédits nécessaires à ces emplois sont inscrits au Budget Principal (M57) 2024 et suivants de la CACL.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 6

D'autoriser le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 4 octobre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK